

Approches régionales de la sécurité alimentaire en Afrique

Le PDDAA et autres politiques et
programmes au niveau de la CEDEAO

Jeske van Seters, Dolly Afun-Ogidan et

Francesco Rampa

www.ecdpm.org/dp128dfr

Sommaire

Remerciements.....	iv
Acronymes.....	v
Résumé	vii
1. Introduction.....	1
2. Le PDDAA au niveau de la CEDEAO	2
2.1. Progrès réalisés dans la mise en œuvre et le soutien du PDDAA au niveau régional	2
2.2. Plans régionaux PDDAA et liens avec le cadre général d'intégration régionale.....	13
3. Autres initiatives régionales liées à la sécurité alimentaire et liens possibles avec l'ECOWAP/PDDAA	14
4. Remarques en guise de conclusion	20
Bibliographie	24

Liste des encadrés

Encadré 1 : Le PDDAA en bref.....	3
-----------------------------------	---

Résumé

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) a été créé en 2003 par l'Assemblée de l'Union africaine (UA). Son objectif est d'accroître la productivité agricole d'au moins 6 % par an et d'amener l'investissement public dans l'agriculture à au moins 10 % des budgets nationaux annuels. Après une phase initiale dans laquelle l'attention a surtout porté sur des interventions au niveau national, l'on constate à l'heure actuelle une prise de conscience croissante de la nécessité de s'intéresser davantage aux dimensions régionales du PDDAA. C'est dans ce contexte que l'ECDPM a entrepris une analyse politique des processus régionaux du PDDAA dans diverses régions africaines, en se concentrant sur les questions en jeu dans ce domaine, ainsi que des liens avec les processus plus larges d'intégration régionale en Afrique. La présente étude porte sur la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).¹ Son objectif est simplement d'alimenter la poursuite des discussions entre les parties prenantes et de contribuer aux processus de consultations sur la mise en œuvre dans la région du pacte régional du PDDAA et du plan régional d'investissement qui y est lié, ainsi qu'à l'échange entre régions d'enseignements tirés de l'expérience, afin de renforcer la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et au-delà de cette région.

La politique agricole de la CEDEAO : précurseur d'un PDDAA régional

Des avancées considérables ont été réalisées en Afrique de l'Ouest sur la dimension régionale du PDDAA. Ce processus a commencé en 2001 lorsque la Commission ministérielle de la CEDEAO pour l'alimentation et l'agriculture a adopté un cadre de lignes directrices pour la création d'une politique agricole régionale commune en Afrique de l'Ouest (ECOWAP). Le développement de l'ECOWAP a coïncidé avec la période au cours de laquelle le PDDAA a commencé à prendre son essor et à attirer l'attention de la communauté internationale. C'est dans ce contexte qu'en 2005, les chefs d'État ont adopté l'ECOWAP en tant que cadre de référence pour la mise en œuvre du PDDAA au niveau régional. Cette évolution a été suivie en 2009 par l'adoption d'un Pacte régional de partenariat PDDAA, puis d'un Plan régional d'investissement agricole (PRIA) 2011-2015, estimé à 900 millions USD, dont 150 millions que la CEDEAO s'est engagée à fournir de ses propres ressources. Pour faciliter la mise en œuvre du PRIA, une Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) et un Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF) seront mis en place. Ce processus est d'ailleurs déjà en cours. Dans l'intervalle, la mise en œuvre de certains sous-programmes et activités prévus dans le PRIA a été entamée, même si cela est à un rythme assez lent. Les facteurs avancés par les parties prenantes pour expliquer la lenteur de ce processus sont notamment les questions de capacités et la faiblesse (jusqu'ici) des financements proposés par les partenaires de développement. Maintenant que le cadre politique est en place, le principal défi à relever consiste à faire en sorte que le processus ECOWAP/PDDAA et les initiatives de sécurité alimentaire qui y sont liées soient réellement et entièrement mis en œuvre.

L'axe national-régional : des synergies créées, mais les opportunités doivent être exploitées

Le processus d'élaboration et de lancement du pacte régional a ouvert la voie à la conclusion de pactes nationaux. Des progrès considérables ont également été accomplis au niveau national. Tous les 15 pays membres de la CEDEAO ont signé des pactes nationaux et validé des Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA). Nombre de ces pays ont aussi traduit leur PNIA en plan d'investissement détaillé et organisé des réunions de travail afin de mobiliser des ressources et sont actuellement en train de mettre

¹ Des études similaires portent sur d'autres régions africaines, et notamment le COMESA, la CAE et la CDAA.

en œuvre des programmes et activités liés aux PNIA. L'on constate parmi les parties prenantes ouest-africaines un large consensus sur le fait que les initiatives au niveau régional ont joué un rôle non négligeable dans les progrès réalisés au niveau national. Pour faire avancer le processus national, il a été décidé au niveau régional (Commission de la CEDEAO à partir de ses ressources propres) de fournir une assistance financière de plus de 400 000 dollars à chaque État membre pour organiser le processus de formulation des PNIA (études, modélisation, ateliers de consultation) et planifier les pactes nationaux. En partenariat avec d'autres institutions comme l'IFPRI, la Commission de la CEDEAO a également fourni une assistance technique à ses États membres. De nombreuses parties prenantes voient d'ailleurs dans la Commission de la CEDEAO la force motrice entraînant à la fois les processus nationaux et régionaux. L'on fait cependant remarquer que la cohérence et les synergies entre le niveau national et le niveau régional pourraient être renforcées. Au niveau national, l'on pourrait veiller à prendre davantage en compte la perspective régionale et les engagements pris à ce niveau. Une des mesures qui pourraient être prises est l'organisation d'activités dans les États membres afin de faire prendre conscience des avantages à retirer des approches régionales dans chaque domaine de coopération régionale envisagé, présentant un intérêt pour la sécurité alimentaire, et des résultats obtenus jusqu'ici. Au niveau régional, il convient de veiller à ce que les initiatives régionales se limitent bien aux questions d'intérêt régional, en application du principe de subsidiarité.

Participation des acteurs non étatiques: des expériences inégales et la question de la représentation régionale

Les parties prenantes louent la manière dont la Commission de la CEDEAO est parvenue à promouvoir une approche inclusive et multi-acteur, qui a généré un fort sentiment d'appropriation du processus PDDAA parmi les parties prenantes. La participation des acteurs non étatiques (ANE) au niveau national varie cependant considérablement d'un État membre à l'autre. Dans certains pays, un véritable dialogue a pu être mis en place et a permis de donner forme aux PNIA, tandis que dans d'autres pays, les acteurs non étatiques ont eu du mal à faire entendre leur voix. Les causes avancées pour expliquer ces difficultés sont une absence de volonté politique dans certain cas, des contraintes de temps et la faiblesse de la méthodologie retenue ne permettant pas un véritable dialogue multi-acteur. Pour ce qui est de la voie à suivre pour aller de l'avant, les parties prenantes estiment que le dialogue avec les acteurs non étatiques doit être poursuivi et approfondi lors de la mise en œuvre et du suivi des plans d'investissement, afin de préserver cette dynamique de participation multi-acteur. Certains estiment que la représentation régionale des agriculteurs et des entreprises agro-industrielles pourrait être renforcée. Cela pourrait par exemple impliquer de regrouper plus souvent au niveau régional les organisations nationales d'agriculteurs et les associations nationales d'employeurs du secteur agro-industriel.

Le rôle de la Commission de la CEDEAO : les défis du manque de capacités et de coordination

Un autre acteur clé des processus régionaux de sécurité alimentaire est la Commission de la CEDEAO. Un certain nombre de parties prenantes restent sceptiques quant à la mesure dans laquelle la Commission, en particulier sa Direction de l'agriculture et du développement rural (DADR), et même l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) envisagée, sont à même de mettre en œuvre le processus ECOWAP/PDDAA. Des doutes similaires sont exprimés au sujet de la Banque d'investissement et développement de la CEDEAO (BIDC), chargée de gérer le fonds ECOWADF. Les problèmes de capacités de la Commission pourraient être abordés dans le cadre plus large de l'évaluation institutionnelle de la Commission de la CEDEAO actuellement en cours, et des efforts de renforcement des capacités internes qui y sont liés. Pour ce qui est de l'ARAA, il faudra un certain temps pour mettre en place une telle

agence, ce qui signifie que toutes les parties prenantes devraient tenir compte d'une période de transition. Une fois que l'ARAA sera opérationnelle, il sera particulièrement important que la Commission, l'ARAA et la BIDC (gérant l'ECOWADF) aient une vision parfaitement claire de leurs responsabilités et rôles respectifs, et communiquent entre elles et collaborent de manière efficace, en évitant toute rivalité ou duplication des efforts. Les parties prenantes estiment également qu'une coordination et coopération efficace avec d'autres organes régionaux (par exemple l'UEMOA, le CILSS, l'IITA, le CMA/AOC, le Hub Rural, etc.) sera aussi d'une importance essentielle pour permettre à l'ECOWAP d'atteindre ses objectifs de développement agricole et de sécurité alimentaire.

Implication des partenaires de développement: bon fonctionnement du groupe de travail régional des bailleurs de fonds

De manière générale, les partenaires de développement estiment que le processus ECOWAP/PDDAA fournit un excellent « point de ralliement » leur permettant d'aligner leur action sur les priorités de la région et de renforcer l'harmonisation entre les bailleurs de fonds. L'une des structures clés de coordination des actions des bailleurs de fonds est le Groupe de travail régional des donateurs en soutien à l'ECOWAP ("ECOWAP Donor Group"). Les bailleurs de fonds et la Commission de la CEDEAO jugent la plateforme utile et efficace. Présidé actuellement par l'Espagne, le Groupe de travail des Donateurs se réunit une fois par mois et constitue de ce fait une plateforme permettant aux bailleurs de fonds d'échanger des informations et de formuler des positions communes pour leurs discussions avec la CEDEAO. Les mesures à envisager pour améliorer davantage son fonctionnement pourraient entre autres porter sur l'élargissement de la participation (p. ex. en accueillant les économies émergentes), un approfondissement des participations existantes (les sièges des partenaires de développement pourraient fournir à leurs représentants dans ce groupe un plus grand nombre d'idées, d'informations et un mandat plus clair pour la prise de décisions), et le renforcement des liens avec le niveau continental et le niveau national (p. ex. en faisant en sorte que les Groupes de travail Donateurs sur l'agriculture au niveau national contribuent davantage aux travaux du groupe régional). De manière plus générale, les bailleurs de fonds pourraient intensifier leurs efforts pour éviter de contribuer à une myriade de programmes et de projets, comme c'est le cas à l'heure actuelle, et utiliser le Groupe de travail Donateurs pour renforcer l'alignement et l'harmonisation, éventuellement par le biais d'une programmation conjointe. Lors de l'élaboration des stratégies et programmes au niveau régional, les partenaires de développement pourraient mettre davantage à profit les liens transversaux entre des domaines différents et entreprendre sur cette base des programmes présentant un intérêt au niveau transversal.

Plans régionaux PDDAA et liens avec le cadre général d'intégration régionale

Une dimension essentielle, liée aux progrès des approches régionales de la sécurité alimentaire, qui ressort des consultations avec les parties prenantes de la CEDEAO est la relation entre l'ECOWAP/PDDAA et le cadre général d'intégration régionale, ainsi que les avancées enregistrées par les initiatives lancées dans ce cadre. La mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA et celle du PRIA devraient continuer de tenir compte des challenges sous-jacents pour l'intégration régionale, mais aussi des enseignements tirés. Cela renforcera de manière non négligeable les chances de l'ECOWAP/PDDAA de parvenir à atteindre ses objectifs. En sens inverse, l'obtention de résultats tangibles dans un secteur aussi crucial que l'agriculture pourrait aussi contribuer à renforcer le processus général d'intégration et de coopération en Afrique de l'Ouest. Les challenges rencontrés par le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et évoqués dans la présente étude sont notamment l'inadéquation entre des dynamiques et processus d'intégration régionale ascendants (souvent entraînés par le secteur privé) et des dynamiques et processus descendants (tels que cadres de politiques et protocoles, généralement

adoptés par les gouvernements), l'écart entre engagements régionaux et leur application au niveau national, les capacités limitées de la Commission de la CEDEAO et de la Commission de l'UEMOA, la division sociolinguistique entre le groupe des pays anglophones et le groupe des pays francophones en Afrique, et l'absence de paix et de stabilité.

Autres initiatives régionales liées à la sécurité alimentaire et liens possibles avec l'ECOWAP/PDDAA

Cette étude analyse plus particulièrement les politiques et les programmes régionaux mis en place en matière de commerce, d'infrastructures et de gestion des ressources naturelles et jouant un rôle primordial pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire, car les liens entre les initiatives et instruments ECOWAP/PDDAA et les initiatives et instruments régionaux dans ces domaines sont d'une importance cruciale pour éviter toute duplication et créer des synergies. Par exemple, l'élaboration actuellement en cours d'une Stratégie sur l'Aide pour le commerce doit prendre en compte l'ECOWAP/PDDAA et rechercher des synergies avec ce processus, surtout en matière d'instruments financiers et de programmes (et de sous-programmes). Un autre exemple est le fait que le processus ECOWAP/PDDAA offre un certain nombre d'opportunités pour relever les challenges posés par la gestion des ressources naturelles, en replaçant les initiatives dans ce domaine dans un cadre plus général visant à améliorer le développement agricole et la sécurité alimentaire de manière durable. De manière plus générale, les liens pourraient être renforcés en développant la coordination et l'échange d'informations entre les différents départements et entre les différents domaines d'action, au sein même de la Commission de la CEDEAO, entre les différents organes régionaux et nationaux, ainsi qu'au sein même des départements et des agences des partenaires de développement, et entre ces organes. Cette étude passe brièvement en revue les possibles synergies entre l'ECOWAP/PDDAA et d'autres initiatives et instruments régionaux. Ces synergies pourraient être explorées plus avant durant le processus de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA et dans le cadre d'autres dialogues multi-acteurs, lorsque les acteurs auront la possibilité de discuter de la cohérence, de la complémentarité et de la coordination d'actions spécifiques ECOWAP/PDDAA avec d'autres politiques et investissements.

En résumé, l'on peut dire que d'importants pas ont déjà été franchis dans le processus ECOWAP/PDDAA. Il reste néanmoins de nombreuses opportunités que les acteurs pourraient mettre utilement à profit pour intensifier leurs efforts et unir leurs forces pour aller de l'avant vers une plus grande sécurité alimentaire au niveau régional en Afrique de l'Ouest.

- Plateforme des organisations intergouvernementales régionales ;
- Comité consultatif régional (réunissant les organisations intergouvernementales régionales, les organisations de la société civile et le secteur privé).

L'ECOWAP serait ainsi le volet agricole du PDC. L'un des effets serait de permettre d'identifier les domaines et les programmes en situation de sous-financement ou caractérisés par une multiplicité des sources de financements. Certains bailleurs de fonds apportent une aide au processus d'élaboration du PDC, en particulier le GIZ, l'ACDI, le DFID et l'UE. Il faut noter cependant que tous les bailleurs de fonds n'ont pas adopté une position claire au sujet du PDC. Même au sein de la CEDEAO, certains départements émettent des réserves et le PDC est parfois vu comme un concurrent supplémentaire dans la course aux financements ou comme une duplication des activités d'autres départements.

L'existence au sein de la région de nombreux programmes liés au PDDAA parallèles ou se chevauchant, ainsi que l'existence de multiples efforts parallèles de coordination et de partage d'informations au niveau régional sont d'intéressants révélateurs de la réalité du système de gouvernance régionale et du contexte politique. Des calendriers nationaux et internationaux divergents, la concurrence accrue pour des ressources financières de plus en plus limitées, et d'évidentes contraintes de capacités, tous ces facteurs ont déjà été cités pour expliquer l'insuffisance de la coordination et de la cohérence entre des initiatives parallèles de développement. Le renforcement, au sein même de la Commission, de la cohérence entre les différents programmes est un challenge majeur. Le Programme de développement communautaire peut fournir un intéressant mécanisme de coordination entre les différents bureaux de la CEDEAO, les États membres, les bailleurs de fonds, la société civile et le secteur privé. L'élaboration du PDC pourrait renforcer la cohérence et créer de nouvelles synergies entre les différents cadres régionaux qui ont tous pour but de contribuer à la réalisation de la Vision 2020, et promouvoir ainsi l'intégration régionale. Il est néanmoins encore trop tôt pour déterminer si le PDC sera à même ou non de jouer ce rôle.

Toutes les parties prenantes reconnaissent que la question de la cohérence des politiques régionales est d'une importance cruciale pour le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les avantages de l'intégration régionale ne seront visibles que lorsque la CEDEAO, en collaboration avec ses États membres, parviendra à assurer la cohérence et la complémentarité entre ses différentes politiques sectorielles (cohérence horizontale) ainsi qu'entre les politiques régionales et nationales (cohérence verticale).

4. Remarques en guise de conclusion

Les sections précédentes analysaient les progrès réalisés dans la mise en œuvre et le soutien du PDDAA au niveau régional dans la CEDEAO, en soulignant le rôle joué jusqu'ici par des parties prenantes de premier plan dans ce processus, la relation entre les processus de sécurité alimentaire et les avancées en matière d'intégration régionale, ainsi que les possibles synergies entre le PDDAA et d'autres politiques ou programmes régionaux. En prenant en compte les opportunités et les challenges, cette dernière section souhaite présenter un certain nombre d'idées et de recommandations sur la suite à donner pour aller de l'avant dans le renforcement de la mise en œuvre des initiatives régionales de sécurité alimentaire. Étant donné la complexité de ces processus, de telles remarques ne peuvent être que de nature « préliminaire » et devront être débattues plus en détail par les parties prenantes. Néanmoins, les clarifications et les suggestions fournies ici peuvent éventuellement être utiles pour déterminer la voie à suivre. Elles sont en

effet issues d'une série de consultations des parties prenantes et sont le reflet d'un « état des lieux » des progrès réalisés dans la mise en œuvre du processus ECOWAP/PDDAA.

Des avancées considérables ont été réalisées au niveau de l'ECOWAP compatible avec le PDDAA. Au niveau régional, un pacte régional et un PRIA ont été définis. Au niveau national, tous les pays ont signé des pactes nationaux et ont adopté des PNIA. La CEDEAO est maintenant confrontée au défi qui est de veiller à la mise en œuvre, effective et complète, des plans d'investissement, et de veiller à ce que le processus ECOWAP/PDDAA ne reste pas un projet purement théorique, mais qu'il se traduise par des résultats dans la pratique et la réalisation de ses objectifs.

Les parties prenantes sont en grande partie d'accord pour admettre que les initiatives au niveau régional ont joué un rôle essentiel dans les avancées réalisées au niveau national. Néanmoins, les dimensions nationales et régionales souffrent encore de l'absence d'un certain degré de cohérence et les synergies pourraient être davantage mises à profit. L'une des mesures qui pourraient être prises est l'organisation d'activités dans les États membres afin de faire prendre conscience des avantages à retirer des approches régionales dans chaque domaine de coopération régionale envisagé, présentant un intérêt pour la sécurité alimentaire, et des résultats obtenus jusqu'ici. Le principe de subsidiarité (au niveau mondial, régional et national) devrait guider toutes les interventions liées à l'ECOWAP/PDDAA aux différents niveaux.

La formulation des pactes ECOWAP/PDDAA et des plans d'investissement a servi de plateforme permettant de rassembler des acteurs non étatiques régionaux et nationaux, en leur donnant ainsi une voix et un rôle plus forts dans le processus de développement agricole au niveau régional et au niveau national, même si les expériences dans ce domaine varient d'un pays à l'autre. Les parties prenantes estiment que le dialogue avec les acteurs non étatiques doit être poursuivi et approfondi lors de la mise en œuvre et du suivi des plans d'investissement, afin de préserver cette dynamique de participation multi-acteur. Certains estiment à ce sujet que la représentation régionale des agriculteurs et des entreprises agro-industrielles pourrait être renforcée. Cela pourrait par exemple impliquer de rassembler plus souvent au niveau régional les organisations nationales d'agriculteurs et les associations nationales d'employeurs du secteur agro-industriel.

Un certain nombre de parties prenantes restent sceptiques quant à la mesure dans laquelle la Commission de la CEDEAO, et notamment le DADR, et même l'ARAA, l'agence dont la création est envisagée, seront capables de conduire la mise en œuvre du PRIA. Les capacités du DADR sont faibles et doivent d'abord être améliorées. Ceci pourrait être fait dans le cadre plus large de l'évaluation institutionnelle de la Commission de la CEDEAO actuellement en cours, et des efforts de renforcement des capacités internes qui y sont liés. Pour ce qui est de l'ARAA, il faudra un certain temps pour mettre en place une telle agence, ce qui signifie que toutes les parties prenantes devraient tenir compte d'une période de transition. Une fois que l'ARAA sera opérationnelle, il sera particulièrement important que la Commission, l'ARAA et la BIDC (gérant l'ECOWADF) aient une vision parfaitement claire de leurs responsabilités et rôles respectifs, et communiquent entre elles et collaborent de manière efficace, en évitant toute rivalité ou duplication des efforts due à un « glissement » dans l'interprétation de leur mission.

Pour ce qui est du soutien apporté par les partenaires de développement, les bailleurs de fonds et la Commission de la CEDEAO estiment de manière générale que le Groupe de travail régional Donateurs soutenant l'ECOWAP est une plateforme utile et fonctionnant bien. Diverses démarches pourraient néanmoins être envisagées pour améliorer encore plus le fonctionnement de cette plateforme

- Les bailleurs de fonds qui ne l'ont pas encore fait pourraient désigner un représentant au Groupe de travail Donateurs. En particulier, les représentants d'économies émergentes telles que la Chine ou le Brésil seraient les bienvenus au sein de ce Groupe de travail Donateurs ECOWAP.
- Les partenaires de développement pourraient veiller à une participation plus proactive de leur part aux travaux du Groupe de travail Donateurs en apportant un appui plus fort à leurs représentants, en leur fournissant des idées, des informations et un mandat plus clair pour la prise de décisions, et en encourageant les Groupes de travail Donateurs sur l'agriculture au niveau national à participer plus activement aux travaux du Groupe de travail régional afin d'assurer une meilleure cohérence nationale-régionale.
- Les partenaires de développement pourraient fournir les informations requises sur les programmes nationaux et régionaux dans le contexte de l'inventaire entrepris par le Groupe de travail Donateurs pour dresser la carte du soutien régional à l'ECOWAP/PRIA et à d'autres programmes apportant une contribution à l'intégration régionale. Ceci ne devrait pas être un exercice isolé, mais plutôt un processus permanent, régulièrement mis à jour. Cet exercice d'inventaire doit cependant exclure de son champ d'action les programmes et projets purement nationaux, et se concentrer sur les activités apportant des avantages au niveau régional. Sur cette base, les partenaires de développement pourraient vouloir débattre ensemble et rechercher un consensus au sein du Groupe de travail Donateurs sur la définition qu'ils souhaitent retenir pour déterminer la nature régionale d'une initiative. Le Groupe de travail Donateurs pourrait également réfléchir à ce que les bailleurs de fonds ont l'intention de faire et étendre cet exercice d'inventaire pour qu'il couvre également des programmes soutenant d'autres aspects de l'intégration régionale, au-delà du seul domaine de l'agriculture.
- Le Groupe de travail Donateurs pourrait faire effectuer des études de cas afin d'identifier les initiatives couronnées de succès et tirer des enseignements sur la manière dont la coordination des bailleurs de fonds est abordée dans les Groupes de travail Donateurs sur l'agriculture au niveau national.
- L'on devrait intensifier les efforts pour rendre opérationnel le réseau ECOWAP des principaux bailleurs de fonds nationaux pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, afin de renforcer les liens entre les Groupes de travail Donateurs au niveau régional et national et leurs programmes correspondants.

De manière plus générale, les bailleurs de fonds devraient éviter de contribuer à une myriade de programmes et de projets, et utiliser le Groupe de travail Donateurs pour renforcer l'alignement et l'harmonisation. La programmation conjointe est une option que les partenaires de développement pourraient aussi envisager. Lors de l'élaboration des stratégies et programmes au niveau régional, les partenaires de développement devraient faire le lien entre des domaines transversaux et entreprendre sur cette base des programmes présentant un intérêt au niveau transversal.

La mise en œuvre du processus ECOWAP/PDDAA et celle du PRIA qui y est lié doivent prendre en compte les principales difficultés rencontrées par le processus d'intégration régionale et les enseignements tirés, en particulier la nécessité de renforcer la cohérence régionale-nationale et de veiller à ce que les organes régionaux disposent des instruments et des capacités nécessaires pour accomplir leur mission. Cela renforcera de manière non négligeable les chances de l'ECOWAP/PDDAA de parvenir à atteindre ses objectifs. En sens inverse, l'obtention de résultats tangibles dans un secteur aussi crucial que l'agriculture pourrait aussi contribuer à renforcer le processus général d'intégration et de coopération en Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre général de la Vision 2020 de la CEDEAO, la région de la CEDEAO a déjà mis en place plusieurs politiques et programmes d'une grande importance pour réaliser les objectifs de sécurité alimentaire, en particulier en matière de commerce, d'infrastructures et de ressources naturelles. Les liens entre les initiatives et instruments ECOWAP/PDDAA et les initiatives et instruments régionaux dans ces domaines présentant un intérêt pour la sécurité alimentaire pourraient être renforcés. Ceci pourrait être facilité par l'accroissement de la coordination et de l'échange d'informations entre les différents départements et entre les différents domaines d'action, au sein même de la Commission de la CEDEAO, entre les différents organes régionaux et nationaux, ainsi qu'au sein même des départements et des agences des partenaires de développement, et entre ces organes.

En résumé, l'on peut dire que d'importants pas ont déjà été franchis dans le processus ECOWAP/PDDAA. Il reste néanmoins de nombreuses opportunités que les acteurs pourraient mettre utilement à profit pour intensifier leurs efforts et unir leurs forces pour aller de l'avant vers une plus grande sécurité alimentaire au niveau régional en Afrique de l'Ouest.